

**Concerne les masques, lunettes, écrans faciaux des marques**

**Bollé Safety et Bollé Tactical**

Modèle : Le nom commercial du modèle figure sur l'emballage.

**NOTICE UTILISATEUR SELON EN 166 : 2001**

**- RÈGLEMENT E.P.I. 2016/425 -**

Cette protection oculaire, qui répond aux exigences du Règlement européen 2016/425, portant sur les équipements de protection individuelle, est fabriquée conformément aux exigences de la norme EN166 : 2001.

Les organismes notifiés concernés par la certification des produits sont énumérés en fin de page 2 du présent manuel d'utilisation.

Se reporter aux marquages du produit pour connaître la protection assurée par les lunettes et leur domaine d'utilisation. Afin de réduire les risques oculaires, inspecter les lunettes avant chaque utilisation, et les remplacer immédiatement si elles sont endommagées (verres rayés compris).

**Domaines d'utilisation :**

Les protecteurs Bollé Safety sont conformes aux normes de référence. Le marquage CE et la référence des normes EN sont obligatoires, ainsi que les symboles du domaine d'utilisation.

Identification BOLLE PROTECTION : 

**Symboles de résistance mécanique :**  
(Marquage Oculaire et Monture)

- S** Solidité renforcée (5.1 m/s)
- F** Impact à faible énergie (45 m/s)
- B** Impact à moyenne énergie (120 m/s)
- A** Impact à haute énergie (190 m/s)

**AVERTISSEMENT :** Si les symboles S, F, B et A ne sont pas communs à l'oculaire et à la monture, c'est le niveau le plus faible qui doit être assigné à la protection de l'œil complet. La lettre T immédiatement après la lettre impact comme FT, BT ou AT permet une utilisation pour les particules à grande vitesse à des températures extrêmes. En l'absence de la lettre T le protecteur doit être utilisé contre les particules à grande vitesse à la température ambiante.

**Symboles pour la classe optique :**  
(Marquage Oculaire)

- 1** Travaux continus
- 2** Travaux intermittents


**Symboles du domaine d'utilisation :**

- 3** Gouttelettes ou projection de liquides (Monture)
- 4** Grosses particules de poussières >5 microns (Monture)
- 5** Gaz et fines poussières < 5 microns (Monture)
- 8** Arc électrique de court circuit (Monture et Oculaire)
- 9** Métal fondu et solides chauds (Monture et Oculaire)

**AVERTISSEMENT :** Pour se conformer au symbole du domaine d'utilisation 8 ou 9, la monture et le verre des lunettes de protection doivent porter ce symbole.

**Les normes par type d'utilisation :**  
(Marquage Oculaire)

	Code	Teinte
EN 169 « Filtres soudure »	-	1.7 à 16
EN 170 « Filtres ultraviolet »	2 *	1.1 à 5
EN 171 « Filtres infrarouge »	4 *	1.2 à 10
* Symbole « C » : bonne reconnaissance des couleurs		
EN 172 « Filtres solaires sans spécification infrarouge »	5	1.1 à 4.1
Verres photochromiques	5	x < y **
** x = teinte à l'état clair / y = teinte à l'état foncé		
EN 172 « Filtres solaires avec spécification infrarouge »	6	1.1 à 4.1

Résistance à la détérioration des surfaces par les fines particules **K**  
 Résistance à la buée **N**  
 Non adapté pour la conduite et un usage sur route. Certaines teintes de verres de lunettes sont conçues pour des applications haute performance et peuvent ne pas permettre l'interprétation correcte des feux de circulation. 

Les Déclarations de conformité sont disponibles en ligne à l'adresse : <https://www.bolle-safety.com/fr/declaration-conformity.html>

**AVERTISSEMENT - LISEZ ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT :**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL :** La monture, les verres et/ou les visières doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.

Bollé Safety recommande d'utiliser des nettoyants adaptés tel que les solutions Bollé Safety B-Clean ou de l'eau savonneuse. Vous trouverez des conseils de nettoyage en ligne à l'adresse : [www.bolle-safety.com](http://www.bolle-safety.com)  
 Nous vous recommandons de placer le produit dans un étui en micro-fibres ou semi-rigide après utilisation et pendant le transport.

**STOCKAGE :** Les produits doivent être conservés dans un lieu sec et propre, à l'abri du soleil, et protégés des matières abrasives, des solvants ou des vapeurs de solvant.

**ENTRETIEN :** Les oculaires craqués, rayés ou endommagés doivent être remplacés par des produits d'origine ou des oculaires de rechange. Remplacer toute monture endommagée.

Examiner fréquemment vos équipements de protection et les remplacer immédiatement en cas de dommage.

**PIÈCES DÉTACHÉES :** Pour tous nos EPI, les PDR compatibles doivent exclusivement être des pièces d'origine Bollé Safety telles que écrans, montures ou accessoires. Le remplacement des PDR doit s'effectuer en respectant les instructions générales suivantes, à savoir : montage manuel des pièces, sans aucun outillage complémentaire; positionnement sur les ergots prévus à cet effet et verrouillage si nécessaire. Pour chaque PDR de la gamme Bollé Safety, une notice de montage papier spécifique sera fournie avec la pièce concernée.

**PRÉCAUTIONS SPÉCIALES :** Les matériaux qui entrent en contact avec la peau du porteur peuvent engendrer des allergies chez les individus sensibles. Veiller à ce que le protecteur soit bien ajusté sur le visage du porteur, pour un travail en toute sécurité. S'assurer que les lunettes soient adaptées à l'environnement et à la situation de travail avant de les utiliser.

**UTILISATION EN ENVIRONNEMENT ATEX :**

Afin de s'assurer du bon écoulement des charges électrostatiques, il est impératif que la continuité électrique soit assurée entre l'équipement et la terre par un contact avec la peau. L'équipement de protection individuel doit être utilisé avec un sol conducteur ou dissipateur de charges électrostatiques et des chaussures possédant une résistance inférieure à 1,10 ohm. L'équipement de protection doit être utilisé avec un ensemble d'EPI complet adapté pour une utilisation en zone ATEX (type veste et pantalon)

FABRIQUÉ & IMPORTÉ PAR BOLLÉ PROTECTION

Siège : 34 rue de la Soie

69 100 VILLEURBANNE, FRANCE